



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-138 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 25 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, G. FAVRE, C. LEBLANC, A. MOTTE, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat de ville du Pays Voironnais - Signature du protocole d'engagement renforcé réciproque

Rapporteur : Chokri Badreddine

EXPOSE : Dans le cadre de la mobilisation nationale en faveur des quartiers, lancée le 18 juillet 2018, suite aux annonces du Président de la République, **les contrats de ville signés en 2015 pour la période 2015-2020, ont été prolongés jusqu'en 2022.** Par ailleurs, **les crédits spécifiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont été sanctuarisés pour la durée du quinquennat.**

Le Préfet de l'Isère a souhaité, en lien avec les services de l'État, formaliser dans une nouvelle feuille de route départementale de la politique de la ville, le cadre d'intervention en Isère pour la période 2019-2022, ceci afin de traduire au niveau local, la déclinaison de la stratégie nationale en faveur des habitants des quartiers.

Cinq axes stratégiques ont été identifiés :

- favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi,
- promouvoir la réussite éducative et l'égalité des chances,
- promouvoir l'égalité, notamment s'agissant d'accès au sport, à la culture et aux loisirs,
- améliorer la prévention et l'accès à la santé,
- améliorer l'habitat et le cadre de vie.

Les partenaires territoriaux du Pays Voironnais ont précisé leurs engagements vis à vis de chacun de ces axes stratégiques.

Le protocole d'engagement réciproque renforcé doit maintenant être validé et signé par l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Intervention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région a formalisé son engagement dans les contrats de ville dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 (CPER). Afin d'accompagner les territoires, une enveloppe régionale de crédits spécifiques est mobilisée en faveur du renouvellement urbain et de la cohésion sociale. La Région, en tant que partenaire et signataire des contrats de ville a été informée de leur prolongation. Cependant, elle ne sera pas signataire du protocole d'engagement renforcé réciproque puisque ses moyens sont disponibles jusqu'à la fin du CPER en 2020.

PROPOSITION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-1, L2121-7 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission Education, Petite enfance, Jeunesse du 28 octobre 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'engagement **renforcé** réciproque du contrat de ville Pays Voironnais afin de prendre en compte les actualités des contrats de ville et de décliner localement la stratégie nationale en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE par 32 voix POUR - 1 CONTRE (A. COLLIN)
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,




Julien POLAT